

La légitimation de la variation linguistique

In: L'Information Grammaticale, N. 94, 2002. pp. 22-26.

Citer ce document / Cite this document :

Klinkenberg Jean-Marie. La légitimation de la variation linguistique. In: L'Information Grammaticale, N. 94, 2002. pp. 22-26.

doi : 10.3406/igram.2002.2667

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_2002_num_94_1_2667

LA LÉGITIMATION DE LA VARIATION LINGUISTIQUE

Jean-Marie KLINKENBERG

Brosser l'histoire du français, ce n'est pas seulement étudier l'évolution de ses structures. C'est aussi étudier son évolution comme fait social. Mais l'étudier sous cet angle, ce n'est pas seulement montrer que la physionomie de la langue varie en fonction des stratifications sociales – conformément à la formule « qui parle quoi à qui et quand ? » fondatrice de la sociolinguistique. C'est aussi étudier la variation des attitudes ; autrement dit celle des représentations que les usagers, natifs ou non, se font de la langue, celle des regards qu'ils portent sur elle.

1. UNE CONCEPTION UNITARISTE DU FRANÇAIS

Or, l'histoire du français est dominée par une représentation massive : la conception essentialiste. Celle qui consiste à hypostasier la langue, à en faire une essence, à y voir un objet allant de soi. Qu'elle fonctionne comme emblème ou stigmata, la langue est ainsi vue dans son irréductible spécificité, et non dans sa généralité. Et dès lors une telle langue doit nécessairement être conforme à un modèle idéal, stable, voire immuable. Adamique et anté-babélique. Avatar de la croyance selon laquelle chaque langue aurait ce que l'on appelle mystérieusement son « génie ».

Cette conception essentialiste peut certes se rencontrer dans chaque collectivité ayant fondé son identité sur une langue standard. Mais elle est particulièrement efficace dans le cas de la langue française, qui, plus qu'une autre, s'est dotée de puissants instruments de stabilisation et de célébration. On s'épuiserait à décrire les manifestations de cette conception. De Jacques Tahureau qui dans son *Oraison au Roy de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue française* (1555) déclare « jamais langue n'exprima mieux les conceptions de l'esprit que fait la nôtre : jamais langue ne fut plus douce à l'oreille et plus coulante que la Francoise : jamais langue n'eut les termes plus propres que nous auons en Francoys » jusqu'aux courriers des lecteurs d'aujourd'hui. Cette histoire des représentations du français reste encore largement à écrire.

Ce qu'elle fera sans doute voir, c'est que la conception essentialiste va de pair avec une vision unitariste. Vue dans sa spécificité, la langue l'est aussi dans son unité, et non dans sa diversité. Cette invincible unité du français est bien sûr un effet de discours, une construction. La voix sociale affirme « le français est un », et le voilà un à nos yeux ; voilà cette unité établie et la voici vécue⁽¹⁾. C'est le mythe d'un français

(avec ce singulier que l'on retrouve dans des expressions comme « parler le français », « connaître le français », « ils ne savent plus le français »...), alors que le français comme singulier est un être fictif, un construct. Un singulier qui mène à confondre le tout et la partie : « parler de la langue, sans autre précision, c'est accepter tacitement la définition officielle de la langue officielle d'une unité politique » (Bourdieu, 1982 : 27).

Ce n'est pas ici le lieu de faire de l'histoire, pour rappeler des choses bien connues et montrer qu'en ce qui concerne le français, cette conception unitariste a servi successivement bien des causes. « Jusqu'à la Révolution française », rappelle Bourdieu, « le processus d'unification linguistique se confond avec le processus de construction de l'État monarchique » (1982 : 29). Par après, poursuit-il, « L'imposition de la langue légitime contre les idiomes et les patois fait partie des stratégies politiques destinées à assurer l'éternisation des acquis de la Révolution par la production et la reproduction de l'homme nouveau » (1982 : 31). Plus modestement, observons qu'elle sert au

1. Cette puissance constructiviste du discours épilinguistique commun contamine celui de la science, quand celle-ci transforme en réalité objective ce qui n'est que classification purement méthodologique. Ainsi le romaniste, qui fait du wallon et du normand deux dialectes voisins dans le même faisceau français, est-il bien surpris d'apprendre que tchèque et slovaque sont considérés non comme deux variétés, mais comme deux langues distinctes ; en revanche, un spécialiste des langues slaves aurait droit de s'étonner que l'on fasse de deux parlers aussi distincts que le piémontais et le sicilien deux simples dialectes du même ensemble italien. Pourtant il n'y a là que des décisions classificatoires arbitraires (que d'autres techniques, comme la dialectométrie, rendent moins idéologiques). L'aveuglement, ou la perversité, consiste à confondre l'ordre de la décision méthodologique et celui de l'essence. Ce que n'hésite pas à faire une certaine linguistique, qui radicalise le discours épilinguistique vulgaire en faisant de sa posture idéaliste d'unification un postulat méthodologique, en occultant du même coup sa portée idéologique. Bourdieu (1982 : 24) fait bien de renvoyer à cette définition de la linguistique que donne Chomsky, mille fois citée et qui pourtant reste incroyable : « La théorie linguistique », pour celui-ci, « a affaire fondamentalement à un locuteur-auditeur idéal, inséré dans une communauté linguistique complètement homogène, connaissant sa langue parfaitement et à l'abri des effets grammaticalement non pertinents ». L'idéologie qui distribue l'identité et la différence sert des objectifs de pouvoir symbolique et, par là, le pouvoir tout court. Toute l'histoire externe des langues est là pour en témoigner : est-il étonnant que, sous Mussolini, des linguistes italiens aient plaidé la cause de l'italianité des parlers rhéto-frioulans, pratiqués depuis la Suisse rhétienne jusqu'aux confins de la Vénétie ? et qu'en riposte la Confédération helvétique ait élevé le romanche, qui est un de ces parlers, au rang de quatrième langue nationale ? peut-on être surpris par le fait que de véritables pédagogies en créole aient tardé à voir le jour, sous prétexte qu'il n'y avait là que des variétés du français, seul digne d'être enseigné ?

XIX^e siècle à la mise en place d'un système scolaire visant à satisfaire les besoins en main d'œuvre de l'industrie naissante, puis un expansionnisme colonial dynamique. L'important est de voir qu'une conception essentialiste de la langue est nécessaire pour que le pouvoir symbolique s'exerce aisément sur le marché qu'elle ouvre : « Pour qu'un mode d'expression parmi d'autres (...) s'impose comme seul légitime, il faut que le marché linguistique soit unifié et que les différents dialectes (de classe, de région ou d'ethnie) soient pratiquement mesurés à la langue ou à l'usage légitime » (1982 : 28) (2).

Il est important de constater que cette vision unitariste a été le mieux intériorisée par ceux-là même qui sont les porteurs des symptômes de la diversité. Ainsi, on notera que le discours puriste est particulièrement vivace dans les pays francophones non français (et on se limitera ici et dans ce qui suivra à la francophonie septentrionale : Belgique, Québec, Suisse romande). C'est là, indubitablement, un des effets de l'insécurité linguistique, qui caractérise les collectivités francophones géographiquement marginales (Francard, 1994, Garsou, 1991) et est une des conditions de la production des littératures francophones. On peut en tous cas lire sous la plume de leurs critiques et de leurs acteurs toutes les traces de l'auto-dépréciation. Du Suisse Gonzague de Reynold (1913) qui parle joliment d'un « français de frontière » au Belge Octave Maus (1901), qui se plaint amèrement du charabia qu'on parle chez lui : non seulement l'expression quotidienne de ses concitoyens laisse à désirer (« Nous n'avons qu'une notion approximative et souvent inexacte de la valeur des mots ; nous les employons au petit bonheur avec une sérénité drolatique ; nous subissons le règne de l'à-peu-près, de l'à-côté, de l'approchant »), mais leur littérature fourmille « de mots employés à contresens, d'accouplements de vocables démesurément allongés ». Bref le Belge parle mal : « Tout dialogue entre un Français et un Belge est, à cet égard caractéristique » [...] « La langue, au lieu d'être nerveuse, brève, rythmée, se détend, se disloque, échappe à toute discipline, et la gymnastique de l'esprit s'en ressent fatalement ». Observation qu'on trouve chez les tout premiers pionniers qui ont étudié de

2. On pourrait s'étonner de trouver la pensée essentialiste chez des acteurs réputés de gauche – de Chevènement à Chomsky –, soucieux de fonder leur action sur l'analyse, et de ne point mépriser le citoyen. C'est que d'une part l'universalité peut être le corollaire de l'essentialisme. Or cette universalité est un caractère assigné aux droits humains. De l'autre, à la conception essentialiste de la langue vient souvent se greffer une autre conception. Deux images de la langue coexistent donc, qui ne se recouvrent pas en droit, mais si proches que l'on passe aisément de l'une à l'autre. Cette deuxième image de la langue, c'est l'esthétisante : la langue est un objet de beauté, qui doit se mériter. Elle pourra dès lors être le lieu où viendront s'incarner des valeurs générales, gratuites et désintéressées, comme le sens de l'effort et du travail, la volonté, le souci d'harmonie. La confusion entre ces deux conceptions explique que des personnalités cataloguées comme à gauche puissent, dans un dossier où il s'agit de langue, occuper une position que l'on pourrait qualifier de conservatrice. C'est ce qu'on put observer lors de la guerre qui se déclara sitôt après que le gouvernement français eût déposé, par un beau jour de décembre 1990, son très raisonnable projet d'émondage de l'orthographe, ou par exemple lorsqu'il s'est agi de la féminisation des noms de métiers. D'une manière générale, les positions prises dans les débats linguistiques tendent à transcender les clivages gauche-droite reconnus.

manière synoptique les littératures francophones : ainsi, très tôt, Virgile Rossel (1897) soulignait « l'infériorité linguistique » de la Belgique, de la Suisse et du Canada français. D'où une rhétorique du désespoir, qui associe l'hypercorrectisme et le baroquisme : Hubert Nyssen – écrivain belge animant les éditions « Actes Sud » – l'a bien décrite : « À peine entré en France, en effet, le Belge se sent perdu, minorisé, invalidé, coupable de parler la même langue mais mal. Affolé, il surcharge et tombe dans la redondance, sème les virgules à la volée, plante des pronoms relatifs dans ses phrases comme les pieux d'une clôture, cultive l'adverbe avec la chicorée, adjective à la pelle, et surtout, ah ! surtout se dénie cette liberté essentielle qui consiste à parler comme on respire, sans mettre en cause la légitimité du langage qu'on emploie. [...] bref, le Belge est un immigré ! Sa propre langue devient marécage, il y patauge, et il croit que sur la rive on ricane » (1980).

Si la Belgique, par exemple, est la terre du *Bon Usage*, ce dernier ouvrage n'est que le successeur d'une longue lignée d'ouvrages dont les premiers paraissent au XIV^e siècle (Chervel, 1983, Dubreucq, 1977, Trousson et Berré, 1997). Dans ce discours puriste, les spécificités langagières locales sont mises en évidence, et stigmatisées, et cela de deux manières : par l'hypertrophie du facteur géographique, et par la mythification de l'Autre.

Premier point : l'ensemble des variétés linguistiques non légitimes décrit est dominé par celles qui sont susceptibles de recevoir une définition géographique. La batterie terminologique mise en place par les ouvrages puristes témoigne bien de cette hypertrophie du géographique : « provincialismes français », « belgicismes antifrancs », etc. Le discours normatif se donne ainsi les avantages de l'indiscutable : lorsqu'elle fait usage du critère géographique dans sa définition, la norme assied définitivement son autorité. Les autres arguments traditionnels du purisme – respect de la tradition, crainte du pléonasmisme, etc. – passent donc ainsi au second plan. Dans la stratégie des *Chasses aux belgicismes* (Hanse, Doppagne, Gielen, 1971 et 1974), qui ont à l'époque obtenu un fort succès de librairie, l'argument géographique est constamment mobilisé, au prix d'un paralogisme. Au nom de l'argument « on ne vous comprendra pas en France si vous utilisez tel terme ou telle tournure, ou à tout le moins vous suscitez l'étonnement », l'emploi du terme ou de la tournure est condamné en tous temps et en tous lieux.

Deuxième point : quand il s'agit d'expliquer la genèse des traits locaux, on recourt peu au principe de l'archaïsme des zones latérales (phénomène qui explique un certain nombre de concordances entre les français de Belgique, de Suisse et du Canada), mais on invoque le rôle de l'Autre. Nombre de puristes suisses ont ainsi tendance à considérer les différences entre la norme française et la pratique romande comme autant de germanismes ; phénomène similaire avec le français du Canada : l'observateur superficiel prête volontiers à l'anglicisme ce qui ne lui revient pas aux yeux de l'historien (3).

2. VERS UNE CONCEPTION POLYNOMIQUE DU FRANÇAIS ?

En dépit du progrès de nos savoirs sur la langue, en dépit de la montée de la francophonie, la conception essentialiste du français est plus vivace que jamais. C'est qu'une langue offrant la stabilité et l'unité à son usager est sans doute d'autant plus désirable que les fragilités du moment en font ressentir la nostalgie. Les crises ne peuvent que raviver la conception selon laquelle une société n'est cohérente que si elle s'exprime d'une seule voix. D'où le renforcement des forces centripètes ; d'où aussi les craintes de certains, qui voient un danger de retour aux féodalités dans une politique légitimant les différences : celle-ci, en effet, pourrait remettre en cause l'égalité des citoyens,

Toutefois, au moment même où les différences effectives entre les variétés d'une même langue tendent à s'estomper, on observe des changements d'attitude, dont il ne faut pas exagérer la portée, mais qui sont tout de même remarquables.

Certaines pratiques montrent en effet la progression d'une conception polynomique du français.

Les traces de ce progrès sont nombreuses. Une des principales est l'adoption de politiques linguistiques et terminologiques propres. Il suffit par exemple de penser aux diverses mesures concernant la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Le Québec avait pris en 1979 déjà des mesures de féminisation. La France en fit autant dans une circulaire du 11 mars 1986, mesure à vrai dire peu appliquée. Suivirent ensuite certains cantons suisses, puis la Belgique francophone en 1973. Sur le plan des réalisations effectives, et pour la première fois sans doute dans l'histoire institutionnelle du français, c'est la République qui fut à la traîne, et l'on sait quelles sont aujourd'hui encore les pesanteurs rencontrées sur ce terrain, bien symbolisées par les réserves de l'Académie. Sur le plan des pratiques – qui est évidemment plus important que celui des décisions institutionnelles – les mêmes différences se marquent. Les études disponibles sur l'implantation de la terminologie féminisée (cfr Aavv, 2001) ne permettent pas de comparaisons rigoureuses entre aires géographiques, mais elles suggèrent néanmoins que le mouvement est plus intense à la périphérie qu'au centre.

Autre exemple : l'application des rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française en 1990 et publiées au *Journal officiel* français. Si ces rectifications commencent à être appliquées par certaines revues et certains ouvrages dont la particularité est de traiter de linguistique française – comme la récente *Nouvelle histoire de la langue française* dirigée par Jacques

3. En Suisse, l'antéposition de *ça* (« tu vas *ça* manger »), de *personne* (« il a *personne* pris »), le régime particulier de certaines prépositions (comme dans « aider à quelqu'un ») ou l'utilisation de *vouloir* dans le futur périphrastique (*il veut pleuvoir*, « il va pleuvoir ») sont loin d'être les germanismes qu'on a dit. Au Québec, certains ont vu dans le phénomène de diphtongaison un effet de la proximité avec l'anglais, tandis que d'autres mettent le phénomène en corrélation avec des traits régionaux français ; mais il n'est vraisemblablement que l'aboutissement de l'allongement vocalique.

Chaurand (1999) ou *Le français dans tous ses états* (Cerquiglini *et al.*, 2000) –, c'est surtout en Suisse et en Belgique que le mouvement est sensible. Par exemple, les deux principales revues généralistes belges – *La Revue nouvelle* et *La Revue générale* – appliquent la réforme, que soutient l'APARO (Association pour l'application des réformes orthographiques).

Une autre manière de mesurer la progression de la conception polynomique de la langue est de suivre l'ouverture des ouvrages lexicographiques aux variétés extra-hexagonales, une ouverture qui remet en cause les principes même de la description lexicale. On peut certes penser aux ouvrages spécifiques qui ont vu le jour récemment (dictionnaires de belgicisms ou d'helvétismes, et surtout le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, de 1992). Mais il est plus intéressant de considérer l'évolution des ouvrages lexicographiques généraux comme le *Larousse* ou le *Robert*, qui prennent désormais au sérieux l'idée qu'on ne peut prétendre parler au nom de tous les Francophones sans faire droit à leurs particularités.

Le *Petit Larousse*, qui nous servira de témoin, accueillait ainsi dans sa refonte de 1989, à peu près 300 belgicisms nouveaux, qui venaient s'ajouter à la petite centaine qu'il comptait déjà. Ce nombre s'est encore vu gonflé de 200 unités environ pour la refonte de 1998. Outre la donnée quantitative, il est intéressant d'observer la qualitative : ce ne sont en effet pas seulement les nomenclatures techniques (administratives, comme *athénée*, *minerval* ou *bourgmestre*, ou culinaires, comme *waterzooi*, *praline* ou *gueuze*) qui forcent ainsi la porte, mais aussi des termes de la nomenclature courante (*drève*, *aubette*, et jusqu'à *crolle* et *kot*).

Il est également intéressant de montrer que les attitudes des acteurs extra-hexagonaux ont varié, et ce dans un laps de temps remarquablement bref. Dans les 39 articles de presse belge recensés en septembre 1989, un tiers souligne l'introduction de termes francophones⁽⁴⁾. Beaucoup soulignent favorablement cette évolution (« ouverture capitale », « révolution », « le Larousse s'ouvre à la francophonie », « ajouts rafraîchissants »). Mais cette impression générale doit être corrigée par trois considérations. D'une part, l'introduction de belgicisms est conçue non comme la résultante d'une conception polycentrique de la langue mais comme un salut adressé aux sentiments intimes, pour ne pas dire comme une promotion du folklore. Nombre de ces articles comportent ainsi un centon plaisant de termes

4. Encore sont-ce les articles les plus fournis. Ceux qui ne soulignent pas cette innovation sont les plus brefs, et nombre d'entre eux s'apparentent à l'encart publicitaire.

5. Exemples : « Amis écoliers, faites blinquer vos cartables, abandonnez vos coussins, peignez vos têtes crollées et déjetées [...] N'oubliez pas, pour la faim, la fricadelle, la gosette, le pistolet à la maquée ou quelque speculoos », « Elles [les ménagères] pourront sans scrupule raconter à leur littéraire et puriste de mari que la clenche blinque grâce à sa nouvelle loque », « le Wallon en villégiature à Paris pourra déjeuner le matin avec une fricassée, une gosette, ou un pistolet ». « Ce geste amiteux [du *Petit Larousse*], qui nous fait oublier les carabistouilles sur la Belgique, devrait être fêté de manière spitante dans une guindaille avec des fricadelles, des gosettes et des speculoos ». « Pour éviter une margaille, ou du moins une bisbrouille avec le chef-garde d'un banlieue, un rhétoricien trop "zwanzeur" cesse ses carabistouilles et lui présente une des gosettes qu'il s'était offert avec sa dringuelle ».

belges, ne correspondant à aucun usage réel⁽⁵⁾. Leurs titres usent souvent eux-mêmes de termes familiers, voire dialectaux : « La drache est au dico ! », « Un petit Larousse plus spitant ! » Par ailleurs, la conception du dictionnaire comme référence historique, renvoyant à une conception centrée de la langue, n'est pas mise en cause, et les particularismes continuent à être sentis comme des « fautes » : on pourra désormais « sans scrupule » et « sans déchoir » utiliser ces termes (qui l'étaient déjà...) « que l'on n'aurait jamais osé prononcer outre-Québécois, de crainte de passer pour les paysans de la francophonie ». En effet, « ils ne sont plus illi-cites ». Ce pourquoi il s'agit de dire « merci au juge de paix » qu'est le dictionnaire. On va même jusqu'à regretter que les particularismes perdent ce statut de « fautes » : ce juge de paix nous prive en effet « de ces plaisirs un peu troubles que la langue prend aux viols ». Enfin, le concert de louanges connaît quelques exceptions spectaculaires. « Il en drache, des carabistouilles », titrait le grand quotidien bruxellois *Le Soir* en utilisant lui-même ironiquement deux belgicisms pour présenter la refonte 1989 du *Petit Larousse* ; et le soir même, l'animateur du principal journal télévisé renchérissait en acculant ses invités : ces innovations n'étaient jamais à ses yeux que des « fautes de langue ». L'argumentation de ces deux témoins mériterait une analyse approfondie. Outre qu'il mobilise constamment la notion de faute⁽⁶⁾, leur discours fait voir qu'un particularisme se définissant géographiquement porte atteinte à la conception d'une langue d'usage collectif et général : ces particularismes sont en effet forcément localisés avec précision (et méritent donc la qualification de « sous-régionalismes » ; on notera en regard que les usages socialement localisables ne sont jamais, quant à eux, perçus comme brisant l'unanimité). Il fait voir aussi qu'un mot identifiable comme belge (ou suisse, ou québécois), dès lors qu'il l'est, ne peut recevoir la qualité de français. Le mythe d'une langue pure, gardée qu'elle est à l'abri des contaminations externes, est également mobilisé (des termes comme septante et nonante peuvent être considérés comme « purement français » parce qu'il ne sont pas des « emprunts occasionnels à un patois ou à une autre langue, fût-elle aussi nationale »). L'objectif est ici de contrer le « retour à Babel » (dont se rendent notamment coupables les Québécois, qui « s'encouragent à la singularisation de leur 'français' par une sorte de nationalisme tête »), au nom du principe selon lequel le français « ne pourra prétendre à un avenir international qu'au prix de son homogénéité ». On reconnaît là la conception, persistante dans nombre de pays d'Europe et particulièrement dans certaines zones de la francophonie, selon laquelle une société n'est cohérente que si elle s'exprime d'une seule voix. Se serrer les coudes, et lutter contre les forces centrifuges, semble en outre constituer

6. « Les mentionner [les belgicisms décrits par l'auteur, Albert Burnet, comme des "déviations de sens"] au dictionnaire, c'est en quelque sorte les absoudre, leur donner droit de cité, alors même que nos grammairiens, nos écrivains soucieux de l'élégance de la langue, nos maîtres d'école les plus consciencieux font l'effort de pourchasser ces emplois [...], n'est-il pas paradoxal que nos puristes, si modérés qu'ils soient cependant se trouvent en quelque sorte désavoués par ceux-là mêmes qui devraient les encourager et les guider dans leur action » ?

une manœuvre de repli sur des « valeurs sûres », qui a son prix en période de crise (Maurais, 1985, Klinkenberg, 1985, Klinkenberg, 2001, Gueunier, 1985).

Quand on observe les réactions de la presse lors du second flux, de 1998, on constate que ce dernier est le plus souvent resté invisible. Les articles sont moins nombreux, et bien moins nombreux à souligner la présence des belgicisms⁽⁷⁾. Lorsqu'ils le font, le jugement est en général favorable (comme par exemple chez le journaliste à qui on devait l'article du *Soir* qui a été largement cité). Et dans ce cas, il est bien moins fait usage des figures de la subversion ou de l'absolution : la *Chasse aux belgicisms* semble décidément fermée.

Il ne faut toutefois pas voir là une évolution linéaire vers une conception polycentrique de la langue, mais plutôt un mouvement dialectique qui peut avoir un goût de paradoxe : si la langue est un bien collectif, propre à assurer la cohésion de la collectivité, son unité est aujourd'hui désormais parfaitement compatible avec la préservation de la diversité. Le locuteur belge se rebelle ainsi volontiers contre la prétendue primauté linguistique française, et des enquêtes montrent qu'il assume dorénavant certains des traits culturels qui traditionnellement constituaient autant de stigmates (Garsou, 1991, Lafontaine, 1987, Francard, 1993). Mais, au même moment, les mêmes enquêtes montrent qu'il désigne toujours bien Paris comme l'endroit où l'on parle le mieux sa langue (voir Francard, 1993). Il peut ainsi simultanément vivre la croyance en son respect scrupuleux des normes parisiennes et participer à l'élaboration de normes endogènes (Moreau, 1997), comme le fait d'ailleurs son cousin Québécois. C'est ce dernier qui semble vivre le plus paisiblement son altérité. Mais il ne faut tout de même pas oublier la vive controverse qui suivit la publication du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* déjà cité : elle montra que la fragilité linguistique n'avait pas disparu. Ce dictionnaire rompait en effet avec la tradition lexicographique française, notamment en ceci qu'aucune marque ne venait indiquer ce qui était propre à l'usage québécois ; et comme, de surcroît, l'ouvrage proposait en entrées un certain nombre de vulgarismes insuffisamment signalés comme tels aux yeux des censeurs, ses rédacteurs se virent accusés de participer à la dégradation générale de la langue.

3. CONCLUSIONS

L'évolution de la conception de la langue est à lire dans le cadre des mouvements mondiaux actuels.

D'un côté, il s'avère que, contrairement à ce que prétend un discours catastrophiste, l'avènement d'une langue mondiale n'est pas un corollaire automatique de la mondialisation. Certaines grandes entreprises, par exemple, décident de s'adapter à la variété culturelle du monde (après tout, c'est le client qui est roi). Comme le montre bien le cas du Québec, ce désir de conquérir des marchés fait que

7. Mais il faut tenir compte que les communiqués de presse émanant de l'éditeur ne les avaient pas mis en évidence comme en 1989.

l'économie ne s'accommode pas trop mal de mesures linguistiques protectionnistes.

De l'autre, il faut tenir compte des courants identitaires, dans lesquels les groupes minoritaires affirment leur capacité d'action autonome dans le processus de transformation sociale. Ces courants « expriment des revendications économiques, voire écologiques, aussi bien que politiques et culturelles : sortir du sous-développement, aménager le territoire en protégeant l'environnement, promouvoir sous de nouvelles formes la langue et la culture originales, conquérir une large autonomie sans exclure l'intégration fédérative à un ensemble politique plus englobant que l'État-Nation [...]. L'identité collective, pour ces mouvements, ne se définit plus seulement par un passé commun que transmet la mémoire collective, mais par un projet d'avenir commun qui implique la transformation du présent. C'est alors que l'affirmation de l'identité débouche sur une volonté d'autonomie sociale ; les membres du groupe minoritaire dominé ont quelque chose à faire ensemble, quelque chose d'autre que la commémoration des souvenirs historiques, quelque chose de plus que la survivance folklorique : la lutte pour abolir le rapport de domination » (J.W. Lapiere, 1993). De sorte que, selon Giordan, le « processus d'unification de la langue n'implique en aucune façon l'élimination des variétés [...] : on se borne à créer un standard assurant la communication dans un "espace linguistique" » défini par certains besoins économiques ou sociaux. Cette définition permet d'ailleurs d'intégrer aux langues normalisées des données spatialement circonscrites.

La légitimation des variétés locales, loin de contrebalancer les forces centripètes évidemment dominantes, et de contribuer à une créolisation largement fantasmée, apparaît, à cette lumière, comme un repentir tardif, à la portée purement symbolique, ou un acte d'appropriation de la langue (De Robillard, 2000). Une façon d'affirmer, sans courir trop de dangers, que la variété peut coexister avec l'union et la force. Mais l'évolution des représentations en matière de langue n'est guère, en l'occurrence, que le miroir d'une autre évolution : celle de la conception de l'État. On assiste en effet à la naissance d'un type d'État nouveau : l'État postmoderne, où les allégeances, loin d'être monocentriques, se multiplient et éclatent en des loyautés multiples, et qui laisse subsister et jouer les appartenances plurielles. Sans que ceci soit un paradoxe, la multiplication des ensembles de référence n'aboutit pas à la multiplication des frontières, mais à leur affaiblissement et à leur labilité.

Jean-Marie KLINKENBERG
Université de Liège

RÉFÉRENCES

- AAVV, 2001, *La féminisation des noms de métier*, Bruxelles, Service de la langue française, Louvain-la-Neuve, Duculot (coll. « Français & société »).
- BLAMPAIN, Daniel, GOOSSE, André, KLINKENBERG, Jean-Marie, WILMET, Marc (dirs), 1997, *Une langue, une communauté. Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistique*, Paris, Fayard.
- CERQUIGLINI, Bernard, CORBEIL, Jean-Claude, KLINKENBERG, Jean-Marie, PETERS, Benoît, *Tu parles ! Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, 2000.
- CHAURAND, Jacques (dir.), 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil.
- CHERVEL, André, 1983, Y a-t-il une tradition grammaticale belge ?, *Enjeux*, n° 4 : 73-88.
- DE ROBILLARD, Didier, BENIAMINO, M., 1993-1996, *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, Slatkine.
- DUBREUCQ, Francine, La tradition pédagogique, dans Blampain, Goosse, Klinkenberg, Wilmet (dirs), 1997 : 365-379.
- FRANCARD, Michel, en collaboration avec G. GERON et R. WILMET), 1994, *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. I : Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain*, n° 19 (3-4), 1993 [paru en 1994] ; II : *Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain*, n° 20 (1-2), 1994.
- GARSOU, Martine, 1991, *L'image de la langue française. Enquête auprès des Wallons et des Bruxellois*, Bruxelles, Service de la langue française (coll. « Français & société »).
- GIORDAN, Henri (dir.), 1992, *Les minorités en Europe. Droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, Éditions Kimé.
- GIORDAN, Henri, 1992, Droits des minorités, droits linguistiques, Droits de l'homme, dans Giordan, Henri (dir.), 1992 : 10-39.
- GUEUNIER, Nicole, 1985, La Crise du français en France, dans Maurais (dir.), 1985 : 3-38.
- HANSE, Joseph, DOPPAGNE, Albert, et BOURGEOIS-GIELEN, H., 1971 : *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier-Office du bon langage. Suivi de HANSE, DOPPAGNE, et BOURGEOIS-GIELEN, 1974 : *Nouvelle chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier-Office du bon langage.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1985, La Crise des langues en Belgique, dans Maurais (dir.), 1985 : 93-145.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 2001, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF (coll. La politique éclatée).
- LAFONTAINE, Dominique, 1986, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.
- LAPIERRE, Jean-William, 1988, *Le pouvoir politique et les langues. Babel et Leviathan*, Paris, PUF (coll. La politique éclatée).
- MAURAI, Jacques (dir.), 1985, *La crise des langues*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.
- MOREAU, Marie-Louise, 1997, Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme, dans Blampain, Goosse, Klinkenberg, Wilmet (dirs), 1997 : 392-399.
- TROUSSON, Michel et BERRÉ, Michel, 1997, La tradition des grammairiens belges, dans Blampain, Goosse, Klinkenberg, Wilmet (dirs), 1997 : 337-363.